



# EVENEMENTS INHABITUELS TRAUMATISANTS EN MILIEU DE TRAVAIL

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

**Psychologue du travail & IPRP**  
(Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

06 30 13 86 51

ceforpsytravail@gmail.com  
www.ceforpsy.com



# EVENEMENTS INHABITUELS EN ENTREPRISE

## Qu'est-ce qu'un événement grave ?

- Accident grave de travail
- Incendie
- Décès brutal
- Suicide/tentative
- Attentat
- Catastrophe naturelle
- Violence grave externe: prise d'otage, braquage, alerte à la bombe, attentat, vandalisme...
- Violence grave interne : bagarre, meurtre/tentative...

## Conséquences pour les victimes

- directes (blessées ou présentes sur lieux de travail)
- indirectes (collègues de travail)
- ou impliquées (managers, sauveteurs)

**Conséquences immédiates** : anxiété aiguë, état confusionnel pâleur, difficulté respiratoire, tachycardie, tremblements et spasmes digestifs...

**Conséquences différées** : décharges émotives différées (prostration, angoisse, cauchemars), stress post-traumatique, consommation excessive d'alcool/produits stupéfiants/tranquillisants...

## Pourquoi cela produit-il un choc ?

- Événement soudain, intense, incontournable
- Vécu dans la frayeur, l'horreur et le sentiment d'impuissance
- Extrême, se produisant de façon inhabituelle et pouvant provoquer des réactions post-traumatiques
- Confrontant la/les personnes à la mort de façon directe/indirecte
- Provoquant une « rupture » (« Depuis, c'est plus comme avant »)

## Conséquences pour l'entreprise

**Bouleversements à court/moyen termes :**

- Désordre organisationnel
- Conséquences économiques et commerciales
- Climat social dégradé
- Altération de l'image de marque dans l'opinion du fait de la médiatisation négative
- Sanctions civiles et pénales dues au non-respect de la législation du travail en matière d'hygiène et sécurité

# RÉAGIR VITE ET BIEN DANS LES 48 HEURES

# EVENEMENTS INHABITUELS EN ENTREPRISE

## Enjeux

L'objectif de la **gestion des événements inhabituels traumatisants en milieu de travail** est la **protection**, c'est-à-dire la **réduction de la gravité de l'événement** quand et s'il se produit.

Les **mesures de protection** sont étudiées et pré-déployées **à l'avance**, mais ne prennent toute leur importance que lorsque le risque s'est réalisé ; elles sont conçues pour en limiter les impacts et les dégâts collatéraux.

**Doter l'entreprise d'un processus de gestion de ces événements** va lui permettre en contexte de crise d'**intégrer la multitude de parties prenantes**, d'**évaluer les différents scénarios avec un maximum d'objectivité**, de **prendre des décisions rapidement**.

## Apports

- **Stabiliser l'organisation**
- **Gérer la charge émotionnelle**
- **Détecter les personnes qui nécessitent des mesures particulières de soutien** (repos, évacuation, assistance psy individuelle...)

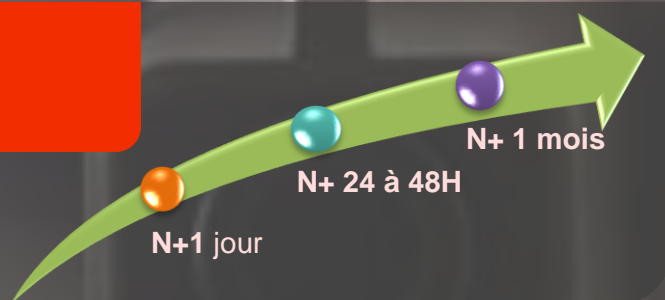





## MINIMISER ET CONTRÔLER LES CONSÉQUENCES



# EVENEMENTS INHABITUELS EN ENTREPRISE

**Prise en charge  
opérationnelle**



	 DEFUSING	 DEBRIEFING	 POST-DEBRIEFING
<b>Quand</b>	Dès les premières heures qui suivent l'évènement et jusqu'à 24h	Entre 2 à 10 jours après l'évènement	1 mois après l'évènement
<b>Où</b>	Sur les lieux ou à proximité de l'évènement	Dans l'institution	Dans l'institution
<b>Qui</b>	Victimes, témoins impliqués	Personnes ayant affronté le même évènement	Personnes ayant affronté le même évènement
<b>Quoi</b>	Entretiens individuels/petits groupes de courte durée	Travail de groupe centré principalement sur la verbalisation des émotions et ressentis	Travail de groupe / Entretiens individuels
<b>Pourquoi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Phase de « déchoquage »/ « désamorçage »</li> <li>•Informations sur les symptômes susceptibles de survenir, renseignement social et juridique</li> <li>•Verbalisation immédiate des émotions</li> <li>•Informations sur la possibilité d'accompagnement ultérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Favorise l'expression dans un lieu neutre</li> <li>•Permet la prise de parole selon les facultés d'expression de chacun sans jugement</li> <li>•Information sur le stress et les suites transitoires</li> <li>•Valorisation des réactions adaptées</li> <li>•Formulation des sentiments d'échec, culpabilité, impuissance</li> <li>•Repérage des sujets fragiles</li> <li>•Aide pour envisager le futur</li> <li>•Des entretiens individuels peuvent être proposés</li> </ul>	Repérage et traitement du potentiel choc post-traumatique

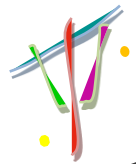
**PRISE EN CHARGE – PSYCHOLOGUE DE L'URGENCE**

# Psychologue du travail & IPRP

(Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

06 30 13 86 51

ceforpsytravail@gmail.com  
www.ceforpsy.com



Cefor Psy